

Les assurances, ça ne concerne que les adultes? Détrompez-vous! À travers ce dossier, nous allons vous montrer comme il est important d'être (bien) assuré. Et à quel point cela nous concerne tous, petits et grands.

Comment fonctionne une assurance ?
Un exemple vaut mieux qu'un long discours.

Prenons une classe de 15 élèves où chacun possède une console de jeux à 150 €. Évidemment, ce que chacun craint le plus, en l'emmenant à l'école, c'est qu'on la lui vole ou qu'il la perde. Parce que, si cela devait malheureusement arriver, il ne pourrait peut-être pas s'en racheter une dans l'immédiat ou ses parents refuseraient de lui en offrir une nouvelle. Imaginons alors que chaque élève verse une somme de 10 € et que les 150 € ainsi récoltés soient mis de côté dans un pot commun. Ainsi, si un des élèves se fait voler sa console ou la casse à la récréation, la classe pourra utiliser les 150 € mis de côté pour lui acheter une nouvelle console.

Eh bien, les assurances, ça fonctionne exactement comme ça : chacun cotise dans un pot commun pour un risque possible (incendie de maison, accident de voiture, hospitalisation...), même s'il espère évidemment qu'il ne lui arrivera rien. Mais si un de ces malheurs devait quand même lui arriver, les assurances pourraient alors "piocher" dans le pot commun pour l'aider à remettre en état sa maison, racheter une voiture ou payer ses factures d'hôpital. Il y a donc une notion de solidarité, de mutualisation (mise en commun des risques), dans les assurances.

Mais, alors ?

Si on paie une assurance auto et qu'on n'a jamais d'accident, c'est comme si on cotisait pour rien ?

En fait, on ne cotise pas pour rien : tout ce qu'on paie va dans un pot commun servant à aider les autres en cas de besoin. Mais cet "autre", il se pourrait un jour que ce soit nous. Et dans ce cas, on n'aura alors plus du tout l'impression d'avoir cotisé pour rien...

En résumé, une assurance, c'est un peu comme une roue de secours: on espère n'en avoir jamais besoin mais si un jour on crève un pneu, on peut au moins continuer son chemin !

Des primes pour la police

Quand on souscrit (prend) une assurance, quelle qu'elle soit (on verra plus loin les différents types d'assurances qui existent), on signe un contrat, qu'on appelle "police d'assurance". C'est la preuve de l'engagement pris entre deux parties (l'assureur et le preneur d'assurance, aussi appelé l'assuré). Ce dernier doit alors verser régulièrement une certaine somme d'argent à l'assureur, appelée "prime". Cette pri-

Quand on souscrit (prend) une assurance, quelle qu'elle soit, on signe un contrat, qu'on appelle "police d'assurance". C'est la preuve de l'engagement pris entre deux parties : l'assureur et le preneur d'assurance, aussi appelé l'assuré.



© Fotolia



© Fotolia



© Fotolia

me est calculée en fonction de plusieurs critères, comme par exemple l'âge du preneur d'assurance, le risque concerné, la valeur du bien à assurer... Une personne de 55 ans paiera par exemple son assurance hospitalisation plus cher qu'une personne de 30 ans, puisqu'elle court plus de risques de tomber malade.

De même, la prime qu'on paiera pour une assurance incendie d'une maison luxueuse sera évidemment plus importante que celle qu'on paiera pour un petit appartement, parce qu'en cas de sinistre, les frais (réparations, nouveau mobilier...) seront plus importants.

Ces primes d'assurance peuvent varier (avec le temps)

Pourquoi ?

Reprenons notre exemple du début. Si l'année 1, chaque élève a mis 10 € dans le pot commun et que les 150 € récoltés n'ont pas été utilisés (person-

ne n'a perdu ou brisé sa console), on peut imaginer que, l'année 2, les élèves ne versent plus chacun que 8 €. Le pot commun continuerait ainsi à être approvisionné mais de façon raisonnable, en fonction du risque encouru.

À l'inverse, si deux élèves perdent leur console la même année, il faudra demander à la classe de cotiser davantage (par exemple 12 €) l'année qui suit pour compenser cette perte inattendue.

RÉALISATION

Mise en page : Olagil sprl
 Rédaction : Anne-Françoise Bertrand
 Rédaction du Journal des Enfants : 081/24 89 86
 Courriel : redaction@lejde.be
 Site : www.lejde.be
 Images 3d : copyright Ethias

SOMMAIRE

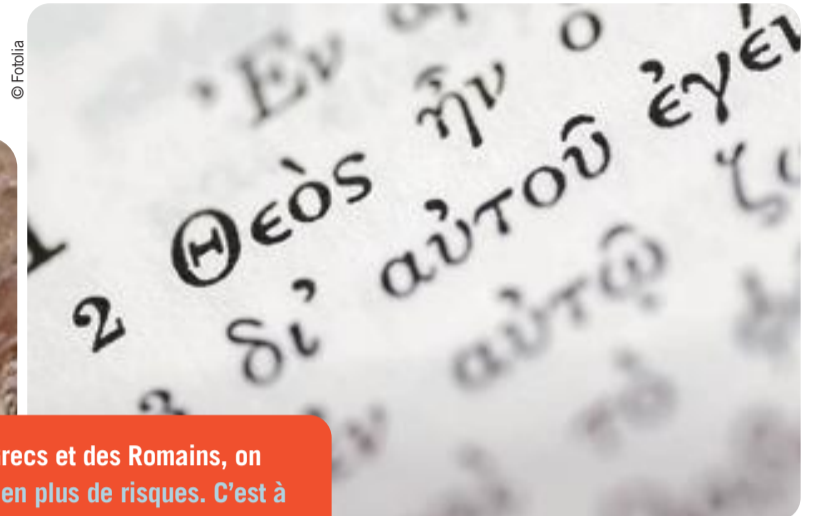
LES ASSURANCES, ÇA EXISTE DEPUIS QUAND ?	2
LES ASSURANCES, ÇA COUVRE QUOI ?	4
LES ASSURANCES, C'EST OBLIGATOIRE ?	6
ATTENTION, ASSURANCE NE VEUT PAS DIRE INSOUCIANCE OU IMPRUDENCE !	6
RONALDO : DES JAMBES QUI VALAIENT 100 MILLIONS D'EUROS !	7
POUR (VRAIMENT) TOUT SAVOIR SUR LES ASSURANCES	8
LES PERLES DES ASSURANCES	8
DES DÉPANNAGES PARFOIS SURPRENANTS...	8

LES ASSURANCES, ÇA EXISTE DEPUIS QUAND ?

De tout temps, les hommes ont cherché à assurer leurs biens, pour ne pas se retrouver sans rien en cas de problème. Et si les assurances ont évidemment (fortement) évolué au cours des siècles, le principe de solidarité est par contre resté le même. Et c'est tant mieux !



Au temps des Grecs et des Romains, on couvre de plus en plus de risques. C'est à ce moment que sont créées les premières "assurances santé" et "assurances-vie".



© Fotolia

On a retrouvé les premières traces de ce qui ressemble à une assurance **en 1700 avant Jésus-Christ**. À cette époque, les Babyloniens avaient mis sur pied le système suivant : quand un marchand faisait un prêt pour financer (payer) un transport de marchandises en caravane (groupe de voyageurs), il payait au prêteur une somme supplémentaire qui servait d'assurance contre le vol. S'il se faisait voler sa marchandise sur le trajet, il ne devait alors pas rembourser la somme prêtée au prêteur, qui se contentait de la somme supplémentaire reçue avant le départ du marchand.

Mille ans plus tard, les habitants de Rhodes ont inventé la mutualisation (la mise en commun des risques) : les marchands dont les biens arrivaient à destination sans encombre venaient en aide à ceux dont les biens avaient été détruits lors d'une tempête, par exemple.

Plus tard, **au temps des Grecs et des Romains**, on couvre de plus en plus de risques. C'est à ce moment que sont créées les premières "assurances santé" et "assurances-vie".

Au début du premier millénaire apparaît "le prêt à la grosse aventure", le véritable ancêtre des assurances maritimes et de transport d'aujourd'hui. À cette époque, les marchands faisaient appel aux banquiers pour financer (payer) leurs expéditions maritimes, qui coûtaient très cher. Si le bateau faisait naufrage ou était pillé par des pirates, les marchands n'avaient rien à rembourser aux banques. Si le bateau arrivait à destination, les marchands remboursaient les banquiers et leur donnaient une compensation financière (une somme

d'argent) pour le risque pris. Ce système a été adapté à de nombreuses reprises au fil des siècles mais c'est vraiment de lui que se sont inspirées ensuite toutes les assurances de transport.

Au Moyen Âge, vraie naissance des assurances

L'assurance prend un véritable tournant au début du Moyen Âge, **en 1063**, lorsque des marchands italiens et anglais trouvèrent un moyen de protéger leurs navires contre les pertes subies lors d'un naufrage ou

LA MICROASSURANCE, POUR TOUS

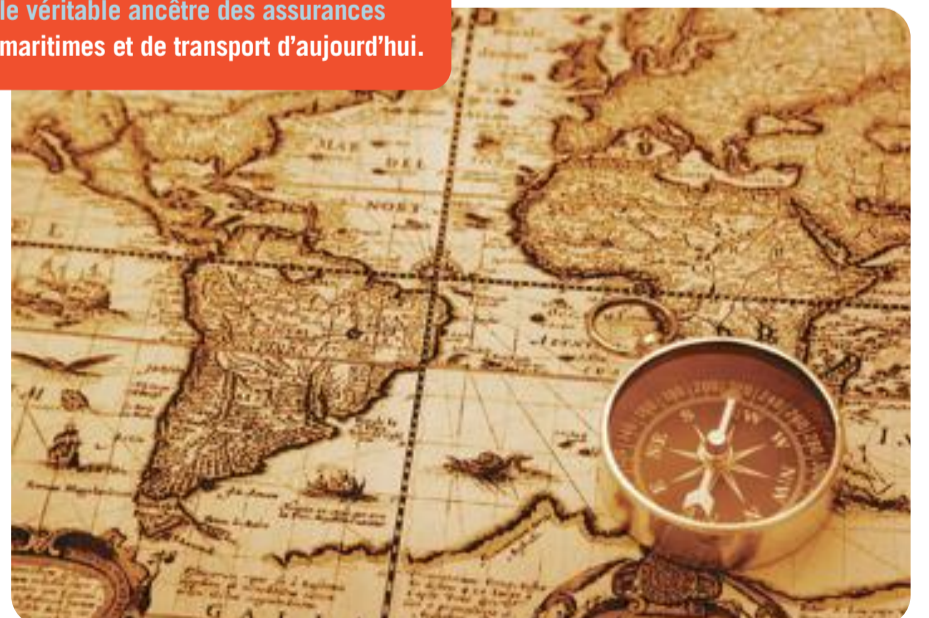
La microassurance est une formule accessible aux personnes qui ne peuvent pas bénéficier d'une assurance classique, souvent faute de moyens financiers. Les primes sont alors moins élevées et ne doivent pas nécessairement être versées régulièrement mais peuvent être reportées jusqu'à ce que la personne ait une rentrée d'argent. Ces primes ne couvrent souvent que des risques de base mais au moins, ce système ne laisse pas les gens sans protection !

La microassurance est très répandue dans de nombreux pays d'Afrique. Là, les paysans peuvent prendre une microassurance pour protéger leur bétail ou leurs récoltes. En cas de mort d'une de leurs bêtes ou si leur récolte est mauvaise, ils reçoivent une compensation financière (une somme d'argent qui va les aider à remplacer ce qui a été perdu). De même, ils ont la possibilité de ne payer leurs primes qu'au moment où ils savent le faire, c'est-à-dire après la vente de leurs récoltes ou les jours de marché.



© iStockphoto

"Le prêt à la grosse aventure" est le véritable ancêtre des assurances maritimes et de transport d'aujourd'hui.



© Fotolia



© Fotolia

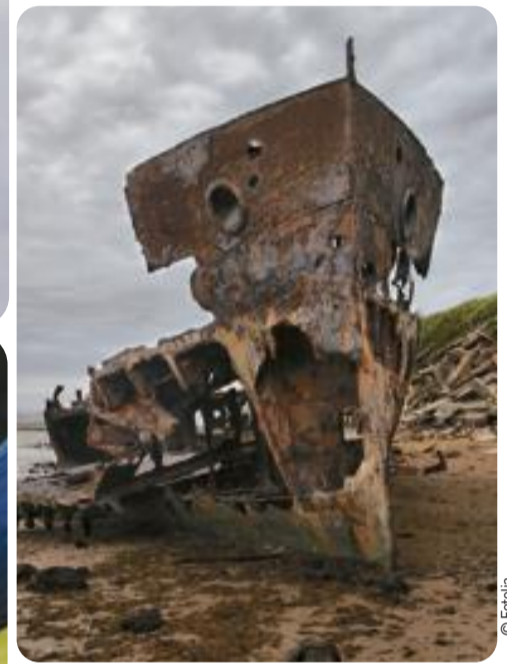
Viennent ensuite les “assurances modernes”, au 19^e siècle, avec l'apparition entre autres de l'assurance-vie telle que nous la connaissons aujourd'hui.



© Fotolia



© Istockphoto



© Fotolia

LES PAYS-BAS, CHAMPIONS DU MONDE... EN ASSURANCES !

En Belgique, certaines assurances sont obligatoires (à lire en page 6) mais ce n'est pas le cas dans tous les pays du monde. Les Hollandais, eux, sont par contre les champions du monde en la matière ! Ce sont en effet eux qui dépensent le plus d'argent pour s'assurer, suivis des Suisses et des Danois. Les Belges occupent la 12^e place du classement (source : Assuralia, 2010). On estime qu'en Belgique, environ 30 milliards d'euros sont dépensés chaque année en assurances.

d'attaques de pirates. Ils constituèrent ainsi un fonds auquel ils versaient régulièrement de l'argent et avec lequel ils dédommageaient (remboursaient) ensuite les marchands qui avaient subi la perte de leur navire ou de leur chargement. Le contrat que les différentes parties signaient à l'époque s'appelait “polizza”, qui a donné le terme “police” qu'on utilise encore aujourd'hui pour désigner un contrat d'assurance.

C'est aussi au Moyen Âge que naissent les corporations, des groupes qui rassemblent des personnes qui ont la même

profession : boulangers, tisserands (fabricants de tissus), charpentiers... Tous ensemble, ces gens se mettaient d'accord sur les prix de leurs marchandises ou services ainsi que sur les modalités (moyens) de fabrication afin d'éviter la concurrence (qu'un artisan fasse des prix très inférieurs à ceux pratiqués habituellement par la profession, par exemple). La solidarité se renforce ainsi entre gens du même métier, qui se venaient en aide en cas de besoin, en payant par exemple les frais d'enterrement des uns et des autres.

La première assurance incendie a été créée quelques mois après le gigantesque incendie qui a ravagé Londres en **1666** et détruit plus de 13 000 bâtiments.

Viennent ensuite les “assurances modernes”, au **19^e siècle**, avec l'apparition entre autres de l'assurance-vie telle que nous la connaissons aujourd'hui. C'est aussi à cette époque que naissent les premières compagnies d'assurances. Et c'est en **1874** que la distinction est faite, en Belgique, entre “assurance maritime” et “assurance

terrestre”. Ensuite, petit à petit, on voit apparaître d'autres assurances : accidents, mortalité du bétail, vol, grêle...

Le développement se poursuit et s'accélère **lors de la première moitié du 20^e siècle**, avec notamment l'arrivée de besoins en assurances spécifiques, comme l'assurance auto.

Aujourd'hui, on peut tout assurer ou presque : les mains des chirurgiens, les corps des mannequins, les jambes des footballeurs, les voix des chanteurs, les satellites qui tournent autour de la Terre... (lire en page 7)

L'assurance prend un véritable tournant au début du Moyen Âge, en 1063, lorsque des marchands italiens et anglais trouvèrent un moyen de protéger leurs navires contre les pertes subies lors d'un naufrage ou d'attaques de pirates.



© Istockphoto



© Istockphoto

LES ASSURANCES, ÇA COUVRE QUOI ?

On peut s'assurer contre le vol, les accidents, l'incendie, les pannes de voiture, les imprévus qui pourraient survenir pendant les vacances... Il existe en fait deux grands types d'assurances : les assurances pour les choses et les assurances pour les personnes. Dans le groupe des assurances pour les choses, on retrouve par exemple l'assurance incendie et l'omnium auto. Dans le groupe des assurances pour les personnes, il y a notamment les assurances hospitalisation, assistance, décès et vie. À côté de ces deux grandes familles, il existe les assurances de responsabilité comme les assurances RC auto, moto et familiale.

ASSURANCES POUR LES CHOSES

L'ASSURANCE INCENDIE

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, elle ne couvre (concerne) pas que les dégâts dus à l'incendie dans l'habitation. En fait, cette assurance est plutôt une "assurance maison" générale, qui couvre aussi d'autres choses comme les dégâts liés à une tempête (toit envolé, cheminée cassée), les dégâts des eaux (un tuyau qui se rompt et inonde la salle de bains), l'explosion, les dégâts provoqués par la grêle (un toit de garage perforé par des grêlons) ou même le vol (des cambrioleurs qui entrent chez vous par effraction et emportent l'écran plat).



© Fotolia

L'ASSURANCE AUTO

On peut assurer sa voiture contre le vol, le bris de vitres, les dégâts dus aux forces de la nature (grêle, vent...) ou les dégâts matériels (dommages causés par le conducteur à sa propre voiture ou suite à des actes de vandalisme). On peut ne choisir que certaines de ces couvertures mais on peut aussi les choisir toutes, dans le cas d'une nouvelle voiture, par exemple. Dans ce cas, on va préférer l'assurance "omnium", qui couvre un maximum de risques dont les dégâts matériels.

En fait, l'assurance auto comprend deux volets : le volet "dégâts matériels" et le volet "responsabilité civile" (RC). Si votre papa griffe lui-même sa voiture en la sortant du gara-

ge, c'est la garantie "dégâts matériels" qui va rembourser les frais de réparation. De même que si on lui vole sa voiture ou qu'on lui brise une vitre. Par contre, si votre papa provoque un accident, c'est la partie "responsabilité civile" de son contrat d'assurance qui va payer la réparation de la voiture de l'autre personne et les frais médicaux s'il y a des blessés (les dégâts à sa propre voiture seront quant à eux pris en charge par sa couverture "omnium"). L'assurance RC auto est donc très importante (elle est même obligatoire !), car elle intervient pour les dégâts matériels (dommages causés au véhicule) et corporels (blessures) que le conducteur peut occasionner à autrui (une autre personne).



© Fotolia

ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ

L'ASSURANCE RC (RESPONSABILITÉ CIVILE) VIE PRIVÉE, AUSSI APPELÉE "ASSURANCE FAMILIALE"



Vivement conseillée, elle assure la responsabilité civile de l'assuré et de sa famille dans la vie quotidienne. C'est-à-dire que, s'il provoque un accident et qu'il y a des frais pour l'autre partie, l'assurance les prendra en charge.

Exemple : si un enfant à vélo percute une voiture et l'abîme, c'est l'assurance familiale de ses parents qui va intervenir et rembourser les frais de réparation de la voiture.



© Fotolia

L'ASSURANCE RC MOTO

L'assurance RC moto est évidemment comparable à l'assurance auto sauf qu'ici, il s'agit d'une... moto ! Elle couvre donc les dégâts matériels et corporels que le motard pourrait causer à autrui.



L'ASSURANCE HOSPITALISATION

Cette assurance intervient quand on est hospitalisé. Elle rembourse le reste des frais d'hôpital après l'intervention de la mutuelle. Cette assurance est très importante car les frais d'hospitalisation sont souvent très élevés et même parfois impossibles à payer si on n'a pas d'assurance.



L'ASSISTANCE

Cette assurance vient en aide aux personnes, que ce soit en Belgique ou/et à l'étranger. Vous vous cassez une jambe au ski et vous ne pouvez donc pas revenir en Belgique en voiture avec le reste de votre famille ? L'assistance vous rapatrie ainsi qu'un de vos parents, pour vous accompagner dans les meilleures conditions lors de votre retour. Souvent, cette assurance protège aussi la voiture de l'assuré et, donc, peut intervenir et lui venir en aide quand il crève un pneu ou tombe en panne : en plus d'envoyer une dépanneuse pour remorquer la voiture au garage, l'assurance s'occupera aussi dans certains cas de lui trouver une voiture de remplacement.



**Vous vous cassez une jambe au ski et vous ne pouvez donc pas revenir en Belgique en voiture avec le reste de votre famille ?
L'assistance vous rapatrie ainsi qu'un de vos parents.**

MÉDOR ET MINOU AUSSI PEUVENT ÊTRE ASSURÉS !

Votre chien a été renversé par une voiture et il faut l'opérer pour réduire une fracture ? Votre chat a été empoisonné et il faut lui administrer (donner) un traitement spécial ? Il faut faire une radio à votre lapin parce qu'il a avalé une de vos billes ? Tous ces actes vétérinaires coûtent très cher. C'est pour cela qu'il est possible de prendre une assurance spéciale, qui interviendra dans le paiement de frais vétérinaires exceptionnels.



© Fotolia

L'ASSURANCE-VIE

Quand une personne souscrit (prend) une assurance-vie, c'est qu'elle pense au futur. Au sien et à celui de ses proches. Pendant plusieurs années, elle va ainsi alimenter (verser des primes) régulièrement son assurance dans le but de se constituer une épargne, une réserve d'argent pour plus tard. En cas de vie de l'assuré à la fin du contrat (à sa pension, par

exemple), la compagnie d'assurances lui reverse toutes les primes qu'il a payées ainsi que les intérêts. Par contre, si l'assuré meurt avant la fin du contrat, les sommes déjà versées (et leurs intérêts) reviennent aux personnes que l'assuré a désignées quand il a signé le contrat (son épouse, ses enfants, son neveu...).



L'ASSURANCE DÉCÈS

En plus de la peine qu'elle provoque, la mort d'une personne entraîne toujours des frais importants pour les membres de sa famille. Non seulement ces derniers doivent régler la facture des pompes funèbres et, parfois, une facture d'hôpital en plus, mais ils doivent aussi dans certains cas faire face à une perte de revenus importante (la perte du salaire de la personne décédée) qui peut mettre le reste de la famille en difficulté : avec un salaire en moins, c'est évidemment plus difficile de continuer à payer le loyer de la maison, le prêt de la voiture, les études des enfants... Avec cette assurance, la famille recevra une somme d'argent qui lui permettra de faire face (payer) à ces frais.

Sachez encore que toutes ces assurances ne couvriront les choses et les personnes que si les primes (voir en page 1) ont été payées correctement et régulièrement à l'assureur. Si un conducteur a un accident de voiture et qu'il n'est pas assuré ou qu'il n'a pas versé toutes ses primes d'assurance, il devra payer lui-même les réparations. Enfin, mais vous l'aurez compris, mieux on est assuré, mieux on est remboursé en cas de problème !

LES ASSURANCES, C'EST OBLIGATOIRE ?

Même si souscrire (prendre) un contrat d'assurance est souvent une sage décision, en Belgique, la plupart des assurances (assurance incendie, familiale...) sont facultatives (pas obligatoires). La loi en a malgré tout rendu certaines obligatoires, afin que les victimes d'accidents puissent être indemnisées (remboursées de leurs frais).

Dans notre pays, parmi les différentes assurances obligatoires, on peut citer l'assurance RC auto et l'assurance "gens de maison".

Comme on l'a vu précédemment, l'assurance RC auto intervient quand l'assuré est responsable d'un accident de circulation et que cet accident a causé un dommage à un tiers (une autre personne). Ce contrat d'assurance obligatoire assure ainsi un remboursement rapide aux victimes.

Par ailleurs, la loi prévoit qu'à l'occasion d'un accident de la circulation impliquant des usagers faibles de la route, c'est-à-dire les piétons, les cyclistes et les personnes transportées, on tiendra (pratiquement) toujours le conducteur pour responsable, même s'il n'a pas commis de faute. Grâce à cette mesure, les victimes seront automatiquement indemnisées pour les dommages subis.

L'assurance "gens de maison", elle, protège les personnes qui, de façon régu-

lière ou occasionnelle, effectuent des tâches ménagères ou des petits travaux chez l'assuré, comme une femme de ménage, un jardinier, un garçon d'écurie, une baby-sitter... Ces personnes peuvent en effet se blesser lors de leur travail (coupure, chute, brûlure...). Cette assurance protège aussi le personnel embauché (engagé) pour une durée déterminée, comme une cuisinière présente pour une fête de famille ou une baby-sitter que la famille emmène avec elle en week-end à la mer pour s'occuper des enfants. Dans certains cas, l'assurance couvre même un ami ou un membre de votre famille qui se blesserait en aidant à nettoyer la maison après un déménagement, par exemple.



© Fotolia



L'assurance "gens de maison", elle, protège les personnes qui, de façon régulière ou occasionnelle, effectuent des tâches ménagères ou des petits travaux chez l'assuré.

ATTENTION, ASSURANCE NE VEUT PAS DIRE INSOUCIANCE OU IMPRUDENCE !



Une roue de secours, c'est rassurant de savoir qu'on en a une à portée de main mais ce n'est pas pour ça qu'on va aller rouler exprès sur des morceaux de verre ! Eh bien, une assurance, c'est un peu la même chose : ce n'est pas parce qu'on sait qu'on est bien assuré qu'on va prendre des risques inconsidérés.

Être "protégé" par une assurance ne signifie pas qu'on doit être négligent, imprudent ou qu'on doit mépriser les autres ou leurs biens. Les fautes intentionnelles (faites exprès) ne sont d'ailleurs pas assurées. Et certaines fautes lourdes (non volontaires) peuvent aussi être exclues dans certaines conditions.

Voici donc quelques petits conseils de prudence, de bon sens en fait !

À la maison, on va faire attention à ne pas laisser traîner de médicaments pour les plus petits, de ne pas manipuler de casseroles sur le feu, de ne pas plonger dans

son bain sans en avoir vérifié la température, de ne pas jouer avec des allumettes, de ne pas grimper sur une échelle, de ne pas faire de VTT sans casque...

Sur le chemin de l'école, on va prendre garde (si c'est possible) de marcher du côté opposé au sens de circulation, on va porter un gilet réfléchissant en début ou fin de journée quand la lumière est moins importante, on va regarder attentivement à gauche et à droite avant de traverser, on va éviter de surgir d'entre deux voitures, on va porter un casque et un gilet réfléchissant si on fait le trajet à vélo...

À l'école, au club de sport ou dans les mouvements de jeunesse, on ne va pas grimper au sommet d'un espalier ou d'un arbre juste pour épater la galerie, on va vérifier si personne n'est dans notre chemin avant de dégager une balle, on ne va pas pousser un copain au bord (glissant) de la piscine...



Celui qui possède une voiture sait qu'il risque un jour d'avoir un accident et, donc, aura tout intérêt à s'assurer.

Que risque-t-on si on n'est pas assuré ? Et même si on l'est, faut-il être insouciant pour autant ?

Si la plupart des assurances ne sont donc pas obligatoires, il est évident qu'il vaut malgré tout mieux s'assurer contre tout risque. Celui qui possède une voiture sait qu'il risque un jour d'avoir un accident et, donc, aura tout intérêt à s'assurer ; celui qui a des enfants sait qu'ils risquent un jour de casser sans le faire exprès les lunettes d'un copain et, donc, aura tout intérêt aussi à prendre une assurance familiale...

Mais que risque par exemple un conducteur s'il n'a pas souscrit une assurance RC auto ?

- 1) Si, lors d'un contrôle de police, on suspecte qu'il roule sans assurance, sa voiture peut être saisie (confisquée). S'il apparaît que le véhicule était bien assuré, il est rendu à son propriétaire. Sinon, ce dernier a 30 jours pour se mettre en règle en prenant une assurance. Et si rien n'a été entrepris (fait) dans ce délai de 30 jours, la voiture peut être vendue !
- 2) Si le conducteur provoque un accident et que des personnes sont gravement blessées, on lui retire immédiatement son permis de conduire. Il risque aussi des amendes ou des peines d'emprisonnement.
- 3) Dans le cas d'un accident causé par un conducteur non assuré, il devra rembourser les frais occasionnés à autrui.

RONALDO : DES JAMBES QUI VALAIENT 100 MILLIONS D'EUROS !

Saviez-vous que certains chanteurs font assurer leur voix et des footballeurs célèbres, leurs jambes ?

Iker Casillas : 7,5 millions

Iker Casillas, gardien de but de l'équipe nationale espagnole, a fait assurer ses mains pour 7,5 millions d'euros.

Ilja Gort : 5 millions

L'œnologue (spécialiste en vins) hollandais **Ilja Gort** a assuré son nez, qui est son instrument de travail principal, pour 5 millions d'euros.

America Ferrara : 9 millions

America Ferrara, "Ugly Betty", a fait assurer ses dents et son appareil dentaire pour plus de 9 millions d'euros.



Cristiano Ronaldo : 100 millions

En 2009, le club de foot du Real de Madrid a fait assurer les jambes de son célèbre attaquant Cristiano Ronaldo pour la somme de 100 millions d'euros ! En clair, cela veut dire que si Ronaldo se blesse gravement et ne peut terminer la saison, le club, qui sera donc très déforcé (moins fort), empochera la somme de 100 millions d'euros en compensation.



Heidi Klum : 1,8 million

Les jambes du mannequin **Heidi Klum** sont assurées pour 1,8 million d'euros et la gauche a été évaluée 139 000 euros de moins à cause d'une petite cicatrice sur le genou ! Celles du footballeur David Beckham valent quant à elles 150 millions d'euros.

Keith Richards : 1 million

Le guitariste des Rolling Stones, **Keith Richards**, a fait assurer ses doigts pour 1 million d'euros.



Merv Hughes : 280 000

Merv Hughes, le plus célèbre joueur de cricket d'Australie, a fait assurer sa... moustache pour 280 000 euros parce qu'il dit que, sans elle, il n'aurait pas eu la même popularité (succès) auprès de ses fans.

Bruce Springsteen : 6 millions

Le chanteur **Bruce Springsteen** a fait assurer ses cordes vocales pour plus de 6 millions d'euros.



Jennifer Lopez : 200 millions

La chanteuse et actrice **Jennifer Lopez** a fait assurer ses fesses, qui l'ont rendue si célèbre, pour environ 200 millions d'euros.



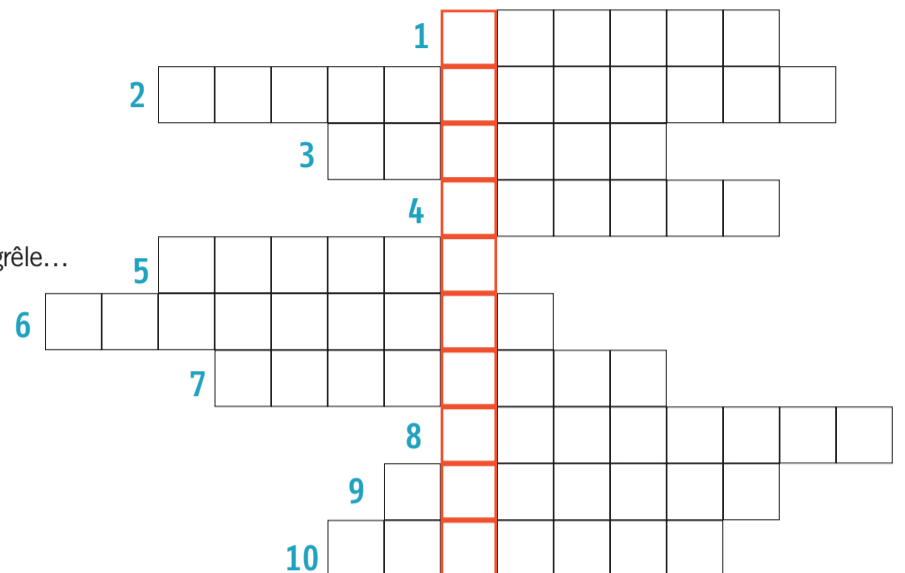
POUR (VRAIMENT) TOUT SAVOIR SUR LES ASSURANCES

En répondant correctement aux questions posées dans les cases horizontales, vous ferez apparaître verticalement un mot lié aux assurances.

- 1) C'est l'autre nom des cotisations versées par les assurés.
- 2) Groupes de personnes de même profession.
- 3) Ses habitants ont inventé la mutualisation.
- 4) Les tisserands en fabriquaient et en vendaient.
- 5) C'est l'autre nom du contrat d'assurance, dérivé de l'italien "polizza".
- 6) Quand on emploie une femme de ménage, on est obligé d'en prendre une.
- 7) Le "prêt à la grosse..." apparaît au début du 1^{er} millénaire.
- 8) Cette assurance couvre les dégâts qui pourraient survenir à une maison comme le feu, la grêle...
- 9) Ses jambes ont été assurées pour 100 millions d'euros !
- 10) Cette ville a été ravagée par un gigantesque incendie en 1666.

Mon tout est un synonyme d'assurance, de couverture...

1) primes, 2) corporations, 3) Rhodés, 4) tissus, 5) police, 6) assurance, 7) aventure, 8) incendie, 9) Ronald, 10) Londres, Solution : protection



LE JEU DES 7 ERREURS



1) signal piéton, 2) couleur de la laisse, 3) collier du chien, 4) taches noires du ballon, 5) natte de la fillette, 6) couleur des chaussures du garçon, 7) phare du vélo

LES PERLES DES ASSURANCES

Dans les déclarations d'accidents ou les courriers de leurs assurés, les compagnies d'assurances relèvent parfois de drôles de choses...

Il y a celui qui confond boulot et repos...

"J'ai été victime d'un accident de travail alors que je faisais la sieste sous un pommier".

Il y a celui qui est réaliste...

"Vous savez que mon taxi est transformé en corbillard et que je n'y transporte que des morts. Mes clients ne risquant donc plus rien, est-il bien nécessaire que vous me fassiez payer une prime pour le cas où ils seraient victimes d'un accident ?"



Il y a celui qui confond tête et poignet...

"J'ai heurté brutalement l'arrière de la voiture qui me précédait. Mais grâce à mon casque, ma blessure au poignet est sans gravité."

Il y a celui qui voit des mirages...

"Je n'avais pas vu la voiture arriver et quand je l'ai vue, je n'ai plus rien vu..."

Il y a celui qui avoue...

"C'est vrai que je me suis endormi au volant, mais ça n'a pas duré plus de cinq minutes."

Et il y a celui qui se réjouit déjà d'être demain...

"En avançant, j'ai cassé le feu arrière de la voiture qui me précédait. J'ai donc reculé, mais en reculant, j'ai cabossé le pare-chocs de la voiture qui suivait. C'est alors que je suis sorti pour remplir les constats, mais en sortant, j'ai renversé un cycliste avec ma portière. C'est tout ce que j'ai à déclarer aujourd'hui."

DES DÉPANNAGES PARFOIS SURPRENANTS...

Des voitures en panne à remorquer ou des malades à rapatrier de l'étranger, c'est le quotidien des services d'assistance des compagnies d'assurances. Mais parfois, les clients appellent pour des interventions plutôt spéciales...

Chez Ethias, on se souvient par exemple de cette dame qui avait appelé la compagnie d'assurances pour un chat coincé... dans le moteur de sa voiture ! La dame avait tout essayé pour chasser l'animal : klaxonner et mettre la voiture en marche pour l'effrayer ou même tenter de le déloger avec un bâton. Mais rien n'y avait fait. Le dépanneur qui s'était rendu sur place avait soulevé la voiture avec le cric (sorte de levier qu'on place sous une voiture pour changer un pneu), enlevé une roue et démonté une plaque située sous le moteur pour lui dégager le passage. Mais complètement apeuré, il n'était pas sorti de sa cachette et il n'y avait aucun moyen de l'attraper. Il a alors fallu faire appel à un vétérinaire, qui a endormi le chat pour le sortir doucement. On lui a ensuite fait des radios et on a constaté que sa hanche était cassée. Grâce à l'intervention de tout ce petit monde, il a pu être sauvé !



Autre histoire incroyable

Pendant ses vacances en Espagne, un couple de Belges croise un homme qu'ils ont l'impression d'avoir déjà vu... La mémoire leur revient très vite : c'est l'homme qui les a agressés quelques semaines plus tôt pour leur voler leur voiture alors qu'il venait de s'échapper du tribunal, où il était pourtant sous surveillance policière. Les Belges reconnaissent aussi leur voiture et, après avoir appelé la police, ils ont la présence d'esprit d'en dégonfler les pneus, pour empêcher le malfrat de prendre la fuite. Grâce à ce réflexe, leur agresseur, un homme dangereux et déjà condamné plusieurs fois, a pu être arrêté. Leur assureur a ensuite pris le relais pour faire rapatrier la voiture...